



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

N°: PA 2023- 562  
Date:

01 SEP 2023

Mis en ligne le :

01 SEP. 2023

**Objet :** Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2023-480

**Lieu :** Avenue Jean-Etienne Constant

**Dates :** Du 28 septembre 2023 au 28 septembre 2024

N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-480 du 25 juillet 2023 portant autorisation à la société Alpha Group de stationner et circuler avec un camion grue dont le PTAC > 3,5t et d'implanter une benne et une base de vie sur les espaces verts à proximité du Groupe Scolaire L. Aubrac ;

**Vu** le constat contradictoire établi en date du 18 août 2023 ;

**Vu** la demande, en date du 26 juillet 2023, de la société Alpha Group, sise 117 Traverse de la Montre à 13011 Marseille sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux jusqu'au 28 septembre 2024 ;

**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

**A R R Ê T E**

**Article 1**

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2023-480 du 25 juillet 2023 sont prorogées jusqu'au 28 septembre 2024.

**Article 2**

Un constat contradictoire, établi en date du 18 août 2023, est annexé au présent arrêté.

**Article 3**

Les autres dispositions sont inchangées.

**Article 4**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification.

**Article 5**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice des Grands Projets et Prospectives,
- Madame la Directrice de l'Environnement et Aménagement du Paysage,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale.

Loïc GACHON  
Maire de Vitrolles





Reportage 14 photos réalisé par la DEAP le 17/08/2023  
Vu par l'entreprise : Alpha Services le : 18/08/2023  
Mr : Jacquot ou Bertrand Signature :  
Pour la DEAP : Philippe Barneoud  
Reportage 14 photos, 28 dalles béton joint à l'arrêté municipal  
Constat contradictoire à réaliser avec l'entreprise à la fin des travaux

**ALPHA SERVICES**  
11, Trav. de la Motte - 13011 Marseille  
Tel : 04 91 40 88 51 - Fax : 04 91 80 88 32  
Tel : 04 91 40 88 51 - Fax : 04 91 80 88 32



Dalle  
28

Dalle

25



Dalle





Dalle



Dalle

24



Dalle



Dalle



Dalle



Dalle







Dalle

15



Dalle

16





Dalle

13



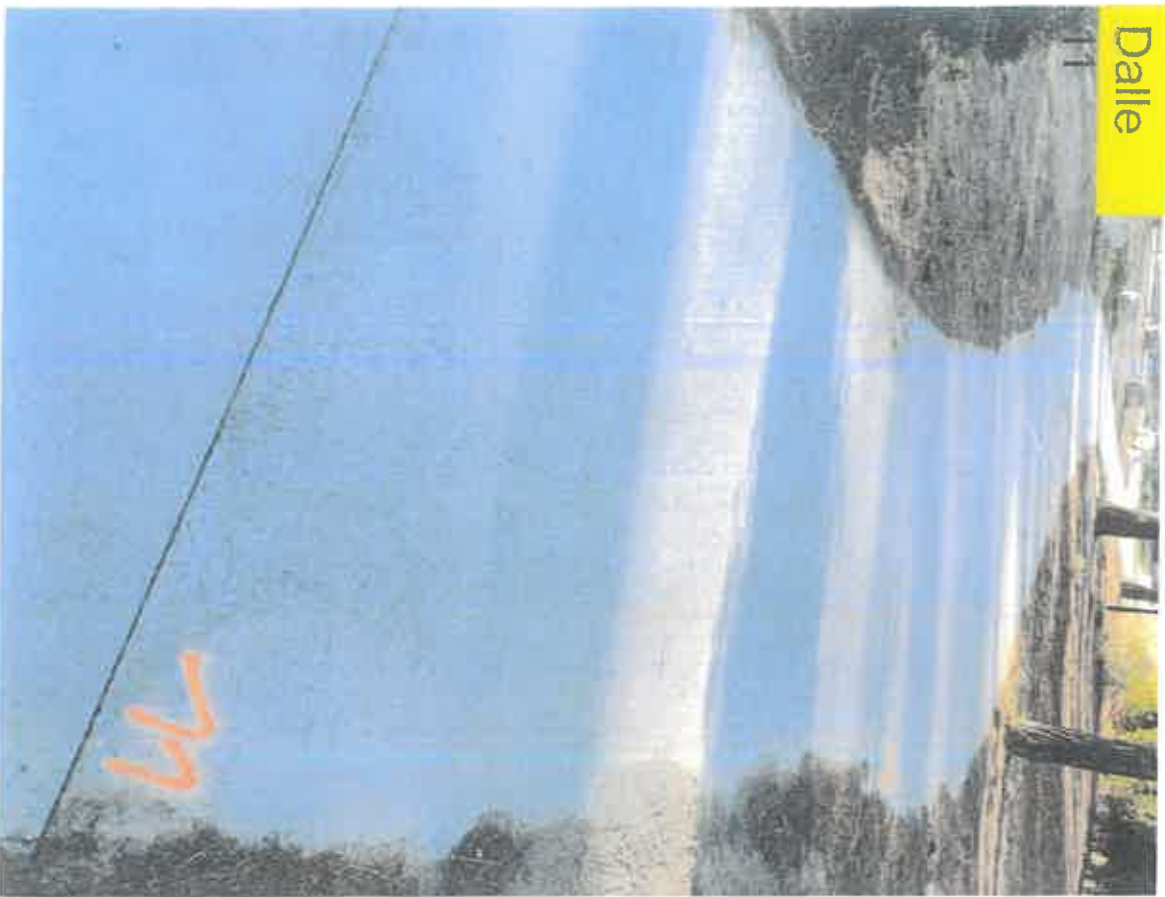
Dalle

14



Dalle

11



Dalle

12



















Constat contradictoire 28  
photos

Travaux réalisés par l'entreprise  
Alpha-Services  
Groupe scolaire Lucie Aubrac

Cheminement en dalles béton (28) bassin de rétention et parc Marguerite  
avenue Jean Etienne Constant 13127 Vitrolles